TOURING PEDESTRE ANNECIEN

2023-2024

☐ **NOUVELLE ADHESION** ☐ **RENOUVELLEMENT**

Nom, prénom : _____ Date de naissance : _____

E-mail : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____ Ville : _____ CP : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

Type de licence *(entourer)* : **IRA** **IMPN** **choix définitif pour l'année** *: voir les activités couvertes sur le site,* https://www.rando-tpa.info/assurances/

Abonnement à Passion Rando *(entourer)* : **oui** **non**

Détenteur d'une licence FFRandonnée dans une autre association : joindre copie de la licence

Je déclare avoir pris connaissance de l'organisation du TPA (site : https://www.rando-tpa.info)
et de son règlement intérieur auquel je me conformerai.

J'accepte que mes données personnelles soient conservées par le club et utilisées par la FFRando, pour les besoins du traitement et du suivi de mon inscription. Sur demande écrite, ces données seront effacées lorsque je quitterai le club.
Mon adresse courriel figurant sur le **site fédéral** (partie non accessible sans code de gestion), **j'accepte de recevoir par courriel** des infos de la FFRando *(entourer)* : **OUI** **NON**

Annecy, le ……. Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »

Envoyer ce bulletin accompagné du chèque à l'ordre du Touring Pédestre Annécien à :
Madame Chantal Ballansat, 3bis, Chemin des Têts – CRAN-GEVRIER – 74960 ANNECY
Tel : 06 75 21 70 22 - courriel : chantalballansat@gmail.com

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20/06/2018 et au RGPD vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant : consulter la politique de confidentialité sur le site : https://www.rando-tpa.info/mentions-legales

✂……

NIVEAUX DIFFICULTE (voir cotation – Onglet sorties journées – cotation)

MARCHE

4 niveaux d'effort **E**

E1 - Facile - IBP inférieur à 50
E2 - Moyen - IBP compris entre 51 et 75
E3 - Assez difficile - IBP compris entre 76 et 100
E4 - Difficile - IBP supérieur à 100

3 niveaux **Techniques T**

T1 - FACILE –
T2 - MOYEN
T3 – DIFFICILE

RANDO-SANTE

S1 – balade – IBP inférieur à 25
S2 – progression – IBP COMRPIS ENTRE 25 ET 50

** IBP= Intelligent Benchmark Prediction*

RAQUETTES

3 niveaux d'effort **Physique**

P1 - Allure comprise entre 100 et 200 m de dénivelée à l'heure.
P2 - Allure comprise entre 200 et 300 m de dénivelée à l'heure.
P3 - Allure supérieure à 300 m de dénivelée à l'heure.

3 niveaux **Techniques**

T1 - Pentes très faibles sans risques notoires.
T2 - Pentes faibles sans risques dans les conditions habituelles.
T3 - Pentes moyennes pouvant présenter des risques. Le randonneur doit être autonome.

INFORMATIONS SORTIES

- Marche en plaine ou en moyenne montagne, sur ou hors sentier, à pied ou avec raquettes. Le programme trimestriel est établi à titre prévisionnel.
- Le programme hebdomadaire fixant les détails des randonnées est disponible sur notre **site internet**. Toutes ces informations sont susceptibles de modifications de dernière minute (météo, sécurité, etc…).
- Inscription préalable auprès de l'animateur (à vérifier sur le site). Rendez-vous 15 mn avant l'heure indiquée (rue du 30ème Régiment d'Infanterie - 74000 Annecy (au coin de la Cité Administrative et de la rue Dupanloup) le dimanche et jours fériés, Parking Ste Bernadette en semaine, Parking Pierre de Coubertin en juillet et août.
- Sortie découverte : Venez découvrir le club et son fonctionnement en faisant une sortie d'essai. Inscrivez-vous auprès de l'animateur de la randonnée choisie. Participation de 4€/sortie en sus des frais de covoiturage. Offre valable pour toute personne non licenciée et pour 3 sorties maximum.

L'adhésion au TPA donne aussi accès sans surcoût à l'activité Marche Nordique. (Infos disponibles sur le site)

ADHESION - COTISATION

L'assurance responsabilité civile de la FFRandonnée est obligatoire (Loi du 16.7.1994)

- ☐ **52 €** Licence IRA (adhésion + Responsabilité civile + accidents corporels)
- ☐ **62 €** Licence IMPN pour les activités de pleine nature (adhésion + Responsabilité civile + accidents corporels).
  Voir le détail des activités concernées sur notre site ou demandez le par courrier.
- ☐ **21 €** pour le titulaire d'une licence 2023-2024 d'une autre association FFRandonnée (joindre photocopie de la licence)
- ☐ **+ 10 €** pour un abonnement d'un an (4 numéros) à Passion Rando, le magazine de la FFRandonnée

REGLEMENT :

Etablir un chèque du montant de la licence choisie à l'ordre du Touring Pédestre Annécien et envoyer le tout à Madame Chantal Ballansat,
3bis, Chemin des Têts - CRAN-GEVRIER 74960 ANNECY

Dispositions concernant le certificat médical :

- Obligatoire pour toute première prise de licence
- Renouvellement annuel de la licence : auto-questionnaire à compléter et à conserver si toutes les réponses sont négatives.

Je soussigné(e) *(nom - prénom)*
.....

Atteste sur l'honneur avoir coché NON à toutes les cases de l'auto-questionnaire de santé QS-sport
Le *(date)* .....
Signature

✂.....

RÉGLEMENT INTÉRIEUR (mise à jour du 12/11/2021)

Article 1 :
L'adhérent ne peut participer aux sorties sans avoir sa licence FFRandonnée sur lui pendant la randonnée

Article 2 :
Chaque participant à un groupe doit être équipé correctement en fonction de la sortie prévue.
Sont indispensables pour chaque sortie :

- Carte vitale, carte d'assurance complémentaire, carte de groupe sanguin, fiche des données personnelles, nom, adresse et numéro de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident, tous renseignements utiles aux services hospitaliers. (Voir le site TPA : accueil, règlement intérieur, onglet : fiche de données personnelles).
- Sac à dos, lunettes de soleil, chaussures montantes en bon état, protection pluie, vêtements chauds, couvre-chef, couverture de survie, sifflet, eau, nourriture, pharmacie et médicaments personnels.

Equipement spécifique :

- Randonnées pédestres : les bâtons sont recommandés.
- Randonnées en milieu enneigé :
  - ➔ Pédestre : bâtons obligatoires et système de crampons adaptable aux chaussures fortement recommandé.
  - ➔ Raquettes ne nécessitant pas le port du DVA* : bâtons et pelle sont obligatoires
  - ➔ Raquettes nécessitant le port du DVA* (la consigne sera portée au programme hebdomadaire) :
    bâtons, pelle et sonde sont obligatoires en plus du DVA * (Détecteur de Victime d'Avalanche)
    Règle valable pour les participants et les animateurs.

Article 3 :
Le responsable de la sortie peut refuser toute personne ayant un équipement mal adapté ou ne présentant pas les aptitudes apparentes pour cette activité. Il peut modifier son programme selon les conditions atmosphériques et les possibilités.

Article 4 :
La participation aux activités implique l'acceptation des décisions du responsable assurant la sortie. Chaque membre assume sa propre responsabilité.

Article 5 :
Les personnes mineures devront être accompagnées d'un adulte responsable.

Article 6 :
La présence de tout animal est interdite.

Article 7 :
Pas de cagnotte ni de cadeau ou autre initiative financière. Chacun règle ses consommations personnelles.

Article 8 :
Le tarif et les modalités de participation aux frais de voiture sont fixés régulièrement par le Conseil d'Administration .

Article 9 :
Courtoisie et tolérance sont de rigueur

Article 10 :
Covoiturage : Tout chauffeur pratiquant le covoiturage doit être détenteur d'un permis de conduire valide, avoir un véhicule en bon état, assurance et contrôle technique à jour, et respecter le code de la route.